



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Octobre 2010

Délibération n° 2010-20

Date de convocation : 20 octobre 2010
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 22
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil dix, le 28 octobre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. LELEU - M.ROGIER - M.BUIS - M.CORTADE - M.QUIOT - M.LUTZ -
M.RANDOULET - M.GRANIER - M.BEL - M.PONCE - M.BANACHE -M.GUIN -
M.VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEVEZE :

M.FENOUIL - M.PEREZ - M.LAGNEAU - M.GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - Mme BOUSQUET - M.ANASTASY
- M.DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Joël GUIN



OBJET : Réalisation d'un prêt d'un montant de 120 000 € auprès de la Société Générale.

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de réaliser un prêt de 120 000 € destiné au financement d'une partie des investissements de l'année 2010.

Une consultation bancaire a été lancée par le Syndicat Mixte auprès de plusieurs établissements bancaires.

Deux offres ont été reçues, l'une de la Société Générale, l'autre de Dexia Crédit Local.

L'offre remise par la Société Générale correspond parfaitement au cahier des charges établi par le Syndicat Mixte dans le cadre de cette consultation, à savoir disposer d'un prêt à taux fixe avec une période de mobilisation des fonds de six mois avant amortissement du dit prêt.

Il est donc proposé au Comité Syndical de retenir l'offre proposée par la Société Générale (Agence d'Avignon - 3, Rue Martin Luther King - 84000 AVIGNON), dont les conditions sont les suivantes :

MONTANT	120 000 €
FORME	Prêt à taux fixe mobilisable sur 6 mois puis amortissable par semestrialités constantes en capital et intérêts ou constantes en capital seulement. Le prêt entre en phase d'amortissement à la date limite de mobilisation contractuelle. Toutefois, dans le cas où le prêt est intégralement mobilisé avant la date limite de mobilisation, l'emprunteur peut solliciter une entrée anticipée en phase d'amortissement
OBJET	Financement d'investissements de l'exercice.
DUREE	10 ans à compter de la date de signature du contrat (période de mobilisation incluse).
CONDITIONS	Taux fixe pendant toute la durée du prêt (Taux Nominal Annuel Brut) Décompte des intérêts sur la base du nombre de jours exact de la période rapporté à une année de 365 ou 366 jours si la période comporte un 29 Février. Périodicité semestrielle de règlement des échéances au taux de 3,39 %.
REMBOURSEMENT ANTICIPE	Possible à chaque échéance d'amortissement périodique, moyennant le règlement d'une indemnité actuarielle.
COMMISSION DE RESERVATION	150 €.
VALIDITE DE L'OFFRE	Signature du contrat avant le 10 Novembre 2010

Le Bureau Syndical réuni le Jeudi 28 Octobre 2010 a validé cette proposition.

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** la proposition, de la Société Générale selon les termes et conditions détaillés ci-dessus.
- **AUTORISE** son Président à signer le contrat correspondant et toutes pièces y afférent.

Vote du Comité : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 08/11/2010

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE


